

KARL ZÉRO PRÉSENTE

L'ENVERS

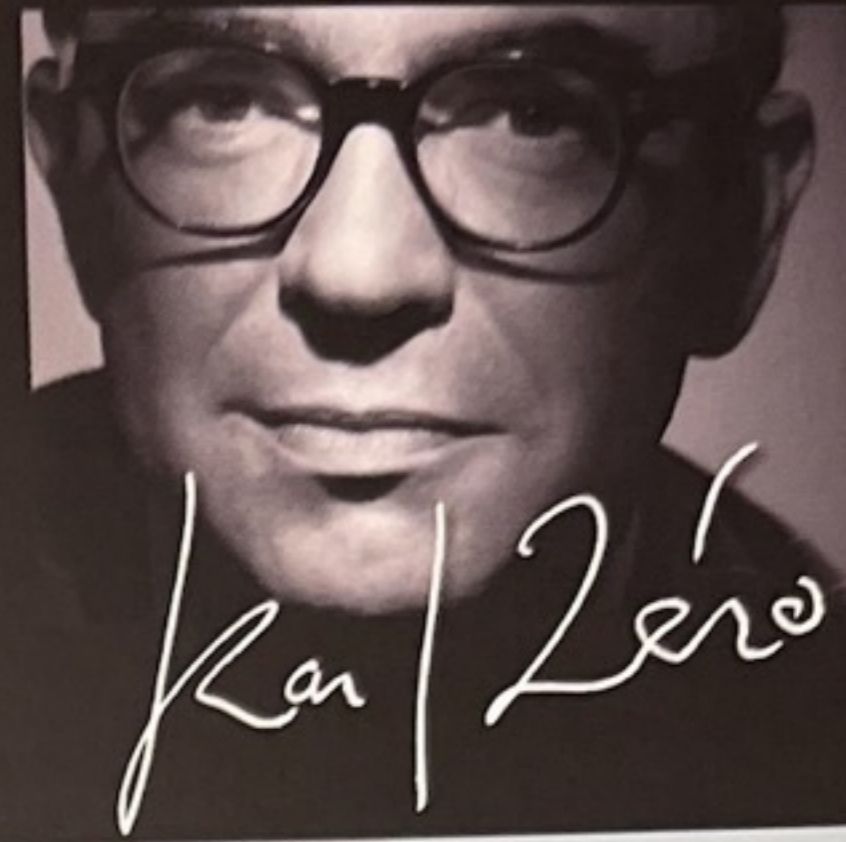
DES AFFAIRES

Mars - Mai 2024

NOUVEAU

N°11

TOUS LES
3 MOIS



— ENQUÊTE —

FRONTIÈRES AUX AÉROPORTS LA GRANDE PASSOIRE

DOSSIER

FIN DU MONDE
C'EST POUR
AUJOURD'HUI
OU POUR DEMAIN ?

ALERTE

**EDUCATION
SEXUELLE
À L'ÉCOLE**
AU SECOURS !

RÉVÉLATION

ASE
AIDE SOCIALE
À L'ENFANCE
UN SCANDALE
D'ÉTAT

PÉDOCRIMINALITÉ

«KALI»
LE PÉDOCRIMINEL
LE PLUS
RECHERCHÉ
DU MONDE

LA POMPE À FRIC DES PLACEMENTS ABUSIFS



Ces dernières années, le nombre de nourrissons placés d'office en pouponnière est en constante augmentation. Pourquoi ? Quels sont les dénominateurs communs de ces bébés qui mériteraient

« d'être protégés » ? Ils sont nés en France, leurs mères sont d'origine étrangère, parfois en situation irrégulière, elles ne parlent pas bien le français, elles sont célibataires, ne travaillent pas et n'ont pas les moyens de payer un avocat pour se défendre... Des proies idéales. Parce qu'un enfant placé en pouponnière, c'est le jackpot. L'association qui l'aura en charge s'assure une subvention durant les dix-huit prochaines années. Un investissement sur le long terme...

Derrière la politique qui se veut protectrice des enfants en danger, est-ce que l'objectif ne serait pas plutôt d'aboutir à plus de placements d'enfants et... donc plus d'argent pour les départements, et dans les poches de certaines associations ?

Christine Cerrada¹, avocate référente de l'association « L'enfance au cœur² » décrit la situation : « Certaines associations ont élevé l'industrie du siphonnage d'argent public au rang des beaux-arts ! L'argent public coule à flots en ce moment pour qui sait le ramasser : la justice est exsangue, le contrôle est faible, et la tentation est si forte. Pour certaines associations du secteur "protection de l'enfance", peu importe le sort des enfants tant que ça rapporte ! Soyons clairs : une mesure qui dévaste la famille d'un enfant qui n'avait aucun besoin de protection, c'est avant tout une ligne au rayon "taux d'occupation" d'un foyer privé, et un financement généreux du conseil départemental, qui a délégué la "protection de l'enfance" à des acteurs parfois bien peu scrupuleux. De fait, la protection de l'enfance française est devenue une institution

d'une extrême complexité, aux mains d'acteurs multiples, plus ou moins en position de force les uns par rapport aux autres. En particulier, les autorités de tutelle ont parfois le plus grand mal à exercer leur mission de régulation. Or le secteur, s'il est très largement aux mains du secteur privé, bénéficie de financements publics très importants. Ces associations privées sont en conflit d'intérêts patent,



puisqu'elles mènent aussi bien les enquêtes, à la fin desquelles elles préconisent les mesures qu'elles vont elles-mêmes mettre en œuvre. Or, elles sont rémunérées sur fonds publics pour faire les unes et les autres... Lorsque le contrôle s'avère inefficace, certaines prospèrent allègrement sur l'argent public destiné aux enfants protégés : on trouve désormais des associations à but non lucratif disposant de réserves financières qui se comptent en millions d'euros, de comptes bancaires par dizaines, liés à des cartes bleues qui se promènent sans que l'utilisation par les dirigeants fasse l'objet de la moindre justification. Certaines pratiques sont discutables : rémunérations scandaleuses des dirigeants, primes accordées en dehors de tout cadre, remboursement de notes de frais sans justificatifs, places d'établissement facturées aux départements avant même que l'établissement n'ait ouvert. » Le mouvement ne peut que s'accélérer puisque, depuis 2019, l'orientation du gouvernement est la suivante : multiplier par deux le nombre de placements d'enfants... 3

1. Autrice de *Placements abusifs d'enfants. Une justice sous influences*, Éditions Michalon, 2023.

2. Voir le site web : <https://lenfanceaucoeur.org>

R É V É L A T I O N

ASE* : UN SCANDALE D'ÉTAT

> Karl Zéro • Michel Amas

Il y a urgence ! Depuis des années, le dispositif français de protection de l'enfance fait l'objet d'une véritable faillite institutionnelle aux conséquences dramatiques pour ceux qu'il est censé protéger. Placements abusifs, maltraitance dans les foyers et familles d'accueil, services sociaux incompetents, juges tout-puissants défailants, business des mesures de placement... Autant de graves carences et dysfonctionnements qui empêchent aussi de prendre en charge les enfants en danger qui en ont un réel besoin. Mais que font nos politiques et les pouvoirs publics ?

* Aide Sociale à l'Enfance

Quelque chose est en train de virer au cauchemar au pays des enfants placés, et tout le monde s'en fout. Ils ne sont actuellement pas moins de 224 000 en France, alors qu'on pourrait éviter le placement de 80 % d'entre eux. Sauf que la machine orwellienne de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) s'est emballée, au point de devenir folle, boulimique, tant elle a besoin de toujours plus de placements pour exister, pour ne pas dire enfler, jusqu'à l'absurde. Il faut dire que chaque enfant placé rapporte de 2 000 à 8 000 euros, partagés avec des associations privées... Le budget alloué à l'ASE, c'est 9 milliards d'euros par an. Et malgré cela, l'objectif décrété par les pouvoirs publics est de placer deux fois plus d'enfants dans les années qui viennent !

Le suicide de Léa, 15 ans, le 25 janvier dernier dans un hôtel miteux d'Aubière (Puy-de-Dôme) – où l'ASE l'avait placée (abandonnée à son sort, surtout) en août 2023 – servira-t-il d'électrochoc pour qu'enfin, les dysfonctionnements effarants de cette surpuissante administration ouvrent les yeux de nos (ir)responsables politiques ?

Rien n'est moins sûr. La mort de Léa n'a pas fait les gros titres... Encore un « dommage collatéral »... Qui se souvient du suicide précédent, celui de Kimberley, âgée de 15 ans également, à Marseille le 14 mars 2021 ? Dans les deux cas, des enfants placées dès leur plus tendre enfance, ballottées de familles d'accueil en foyers, concassées, privées de tous repères pour se voir finalement abandonnées, dans une situation qui se résume dans le dernier message laissé par Kimberley avant de s'ôter la vie : « *Ceux qui sont responsables de moi sont responsables* »... Terrible avertissement, qui vaut aussi pour l'histoire d'Anthony Lambert, 17 ans – *L'Envers des affaires* lui avait consacré un article¹ –, qui était sur le point d'atteindre sa majorité et de sortir enfin du parcours de l'ASE pour devenir boulanger... Retrouvé mort dans un champ le 9 janvier 2022, après avoir disparu une dizaine de jours auparavant du camping de Saône-et-Loire où il avait été placé par l'ASE. Assassiné. Depuis, « *l'enquête n'a pas permis de déterminer les conditions de la mort de l'adolescent* ». Air connu. Les responsables, là encore, ce sont évidemment eux qui ont failli et, au-dessus d'eux, l'État tout entier.

Nous faisons ici le point sur ce véritable scandale avec l'avocat marseillais Michel Amas, qui consacre sa vie à combattre ce système aberrant. En colère, il ne mâche pas ses mots, mais propose des solutions concrètes qui devraient aboutir bientôt à une loi.



ENTRETIEN



**INTERVIEW DE MICHEL AMAS,
AVOCAT ET AUTEUR DU LIVRE *CHRONIQUES DU
MÉPRIS ORDINAIRE – PLACEMENTS ABUSIFS. CE
QUE J'AI VU...* (ÉDITIONS DU PANTHÉON, 2023).**

Karl Zéro : Michel, ton journal de campagne, qui vient de sortir, est intitulé *Chroniques du mépris ordinaire* : c'est le récit, affaire après affaire vécue, de la véritable pandémie de placements abusifs que connaît la France aujourd'hui. Une pandémie silencieuse parce que tout s'y déroule à huis clos. En matière de jugements autour d'enfants dans notre pays, c'est le huis clos qui prédomine, donc pas de public, et encore moins de journalistes. Tu dis que c'est « *open bar* » : le viol du droit.

Michel Amas : Tu as tout résumé. On est hors cadre total. La France, normalement, est censée être le pays du droit dans le monde. On a hérité du droit latin, du droit romain, et Napoléon l'a mis en forme en 1800, notre système juridique s'approche de la vérité ; en général, il est plutôt efficace. Il n'y a qu'une matière où c'est le Far West, c'est celle qui touche aux enfants...

En France, on ne parle que des détenus, des prévenus, de la population pénale... C'est 76 000 personnes, soit peu ou prou la capacité du Stade de France. **Les gens qui relèvent de l'aide sociale à l'enfance (ASE),** il y en a 330 000, soit l'équivalent de la population d'une ville comme Montpellier.

Et des enfants placés, il y en a 224 000... Mais personne ne le sait. Les enfants, on les place à la pelle, au seau. C'est une administration qui est hyper défaillante parce qu'il faut la nourrir. En fait, c'est un commerce. Pour ce qui est de l'aide sociale à l'enfance, son budget se calcule par enfant ! Sur 330 000 enfants qui relèvent de l'ASE, 227 000 sont placés. Un enfant normal, ça va être 2 000-3 000 euros par mois. Un enfant HPI, tous les enfants « Dys » (dysphasiques, dyspraxiques, dyslexiques, dyscalculiques), on va arriver à 5 000 euros mensuels. Quand tu as un autiste, ça monte. Quand on a un nourrisson, ça monte encore plus. Le budget, rien que pour l'hébergement des enfants placés, c'est un milliard d'euros par an² !

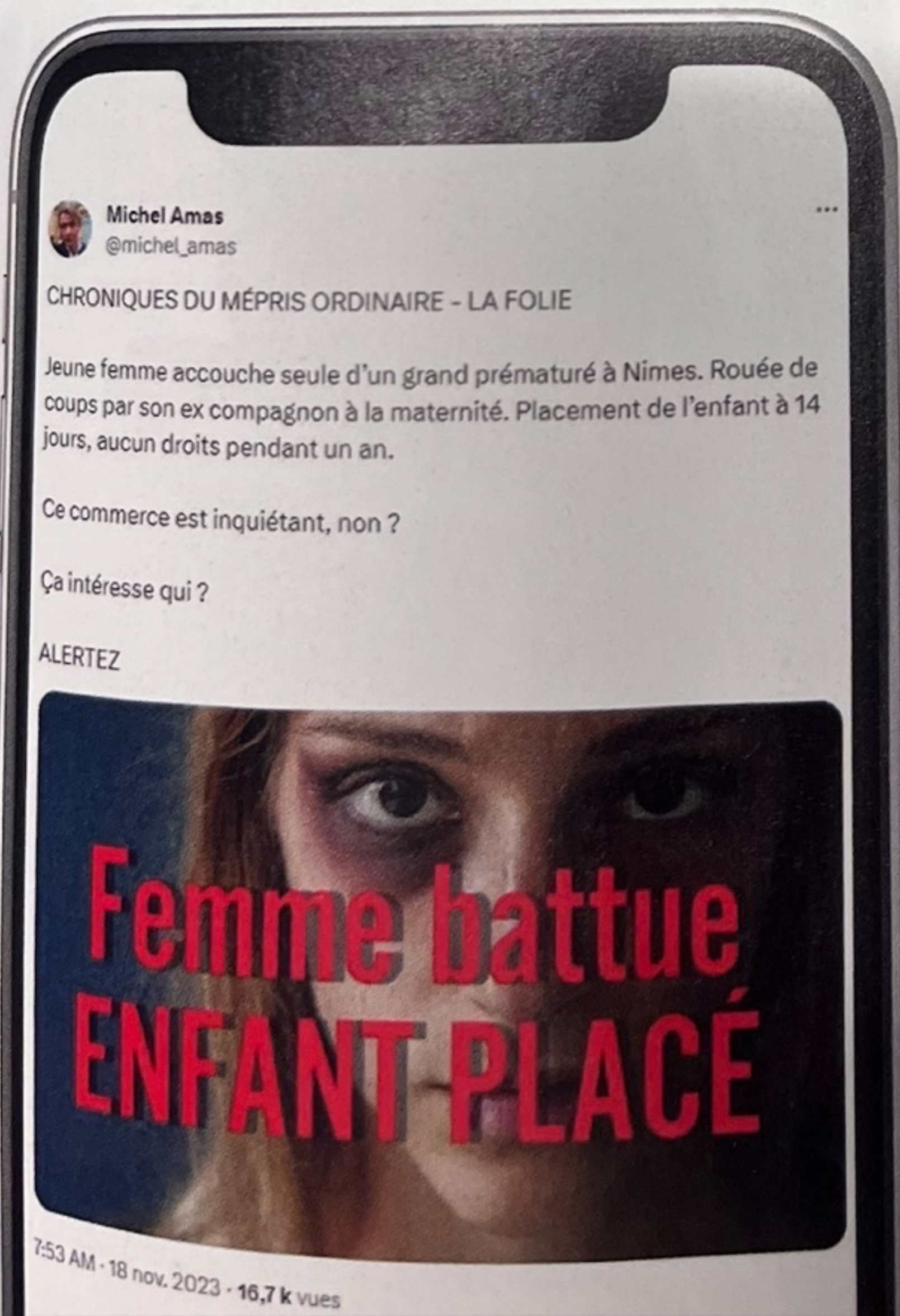
K. Z. : On est donc face à un scandale national, une gabegie qui détruit des vies, et dont personne ne parle. J'imagine que tu as tenté d'alerter des journalistes ?

M.A. : Ça n'intéresse personne ! En fait, quand on pose la question, tout le monde dit : « Si on a placé le gamin, c'est qu'il y a des raisons... » Et personne ne cherche à les comprendre, ces raisons. À l'origine de 60 % des dossiers, il y a un conflit père-mère. Quand on s'insulte, quand on ne ramène pas l'enfant dans les

délais, quand on se fait la guerre, tout ça, ça relève du JAF, le juge aux affaires familiales. Or, quand il y a conflit, direct, on place. C'est-à-dire que si tu te disputes avec ta femme ou avec ton mari, et que la dispute est trop visible, on te prend ton enfant, on dit qu'on l'« extrait », on le met ailleurs... C'est 60 % des cas, sur les 2 016 dossiers que j'ai dans mon cabinet actuellement. Déjà, ça, c'est anormal. Après, dans 20 % des dossiers, ce sont les femmes battues. Ce qui se passe en France avec les femmes battues, c'est juste immonde. La femme qui est battue, elle subit trois sanctions : d'abord, elle « déraille » – ce qui est une sanction. Ensuite, elle n'a plus de maison, elle se casse avec les gamins, ce qui en constitue donc une deuxième. Et, troisième sanction, qui est partout la même, de Paris à Quimper, à Marseille, à Nice, à Strasbourg, etc., elle va demander de l'aide aux services sociaux, et là, on lui dit : « Alors, comme ça, vous n'avez pas protégé vos enfants des scènes de violence qui ont eu lieu chez vous ? » Et là, ils lui prennent les gamins ! Et ça va durer un temps de dingue. Parce que non seulement il y a des placements abusifs, mais en plus, abusifs, ils le sont dans la durée. Et la troisième catégorie de gens à qui la France impose une véritable infection, une

« Les services sociaux, ce sont des incapables en matière médicale, mais on leur donne le pouvoir de prendre une décision. C'est comme si toi ou moi, on devait prendre une décision sur le nucléaire. Je ne suis pas certain qu'on prendrait la bonne... »

vomissure, ce sont les autistes. Le couple qui fait face à l'autisme de son enfant, déjà, il est costaud. D'ailleurs, souvent, il explose. J'ai fréquemment des parents isolés qui sont parents d'autistes. À un moment, ils vont demander de l'aide. Et là, au début, les services sociaux vont les aider un peu, mais après, ils vont dire systématiquement la même chose : qu'ils n'arrivent pas à faire face, alors ils placent. Là, par exemple, on a pris un dossier d'enfant autiste hier, il a été placé dans un foyer avec d'autres enfants. Dans un foyer, l'enfant autiste, il est bruyant, il crie. C'est l'enfer de vivre avec un autiste. Ce jeune que j'ai rentré hier pense qu'il a déjà été violé deux fois... Il a été placé en septembre. On lui prend ses affaires, on le roue de coups et, à un moment, n'en pouvant plus, on le met chez les fous ! C'est-à-dire que l'enfant autiste, dont toute la littérature psy dit qu'il doit rester dans le cocon familial parce qu'il n'y a que là où il est bien, ils n'en ont rien à foutre ! Les services sociaux, ce sont des incapables en matière médicale, mais on leur donne le pouvoir de prendre une décision. C'est comme si toi ou moi, on devait prendre une décision sur le nucléaire. Je ne suis pas certain qu'on prendrait la bonne...



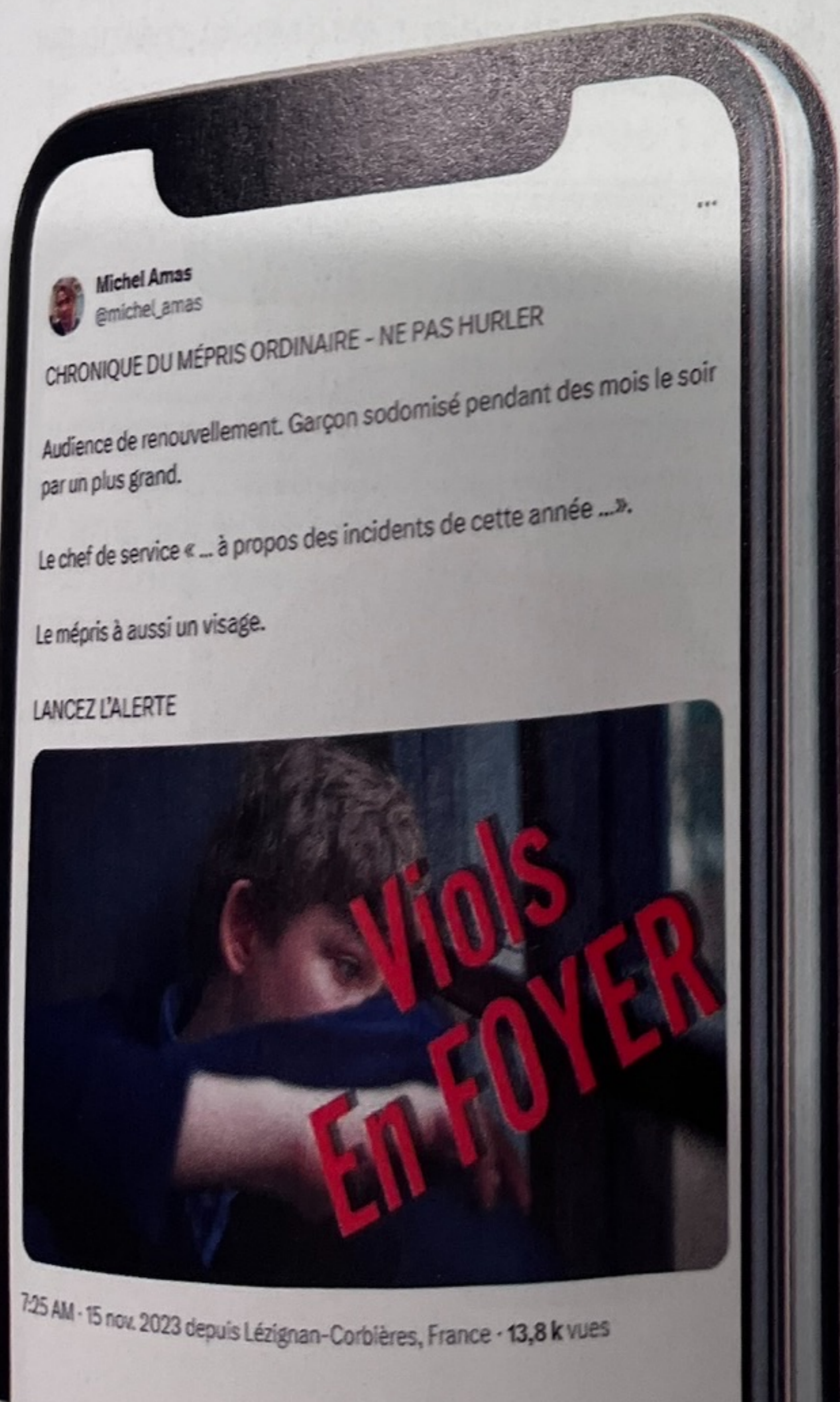
à réimplanter au plus tôt l'enfant dans sa famille, les services sociaux travaillent sur la « résilience de l'enfant » pour qu'il s'adapte à son lieu de placement. C'est de la folie ! C'est malveillant ! Mais dans le doute, dans l'erreur, les services sociaux ne doutent jamais.

K. Z. : Alors qu'à l'origine du placement, il y a un signalement qui, bien souvent, ne tient pas la route ?

M. A. : Le signalement, soit il vient de l'école, et là, je dois dire que bien des maîtresses n'incarnent pas la dignité de notre République. Celle qui voit le petit arriver mal coiffé ou débraillé, elle fait un signalement. Elle ne mesure pas, je pense, à moins qu'elle ne soit vraiment stupide, le cataclysme que ça va déclencher. Le signalement peut venir aussi du service des urgences d'un hôpital. Les jeunes médecins sont formés, dès qu'il y a un bras cassé, à le signaler. Moi, je dis à tous les gens : « Si vous avez un problème, quel qu'il soit, n'allez jamais voir les services sociaux ! Si votre enfant se casse le bras à la maison, dites qu'il s'est cassé le bras à l'école,

« Et comme le juge des enfants délègue totalement le choix de sa décision aux services sociaux, celui qui décide, c'est l'employé des services sociaux, parce que les juges en France, ils ne rendent pas la justice, ils la gardent. »

dans la cour, au parc, mais jamais chez vous, sinon, les médecins feront un signalement. » Et troisième élément qui peut déclencher un placement, c'est la belle-mère, la belle-sœur, la voisine... Quelle crédibilité ? La plupart du temps, aucune. Par contre, eux, les services sociaux vont lui en accorder une énorme. Rapidement, tu as les services sociaux qui débarquent, et là, ta vie va s'en ressentir. Moi, au départ, je pensais que les placements, c'était pour les pauvres gens, ou ceux qui b... leurs enfants. Mais ce n'est pas ça. Ça touche tout le monde, c'est-à-dire nous. La classe moyenne, l'ouvrier, le médecin, le notaire, vraiment tout le monde peut voir arriver une assistante sociale qui dit « monsieur, vous embrassez trop votre enfant, vous vous lui donnez trop d'affection... » ou « madame, il est un peu en surpoids... ». Là, les parents se sentent menacés, alors rapidement ils montent dans les tours, ils rentrent en conflit. Alors, les services sociaux disent : « OK, on ne peut pas travailler avec eux, monsieur ou madame, parce que vous êtes dans le conflit. » Et là, paf ! On te retire tous tes droits, tu vois de moins en moins tes enfants, et ça s'étire dans le temps... Trois, quatre, cinq ans. Alors que l'enfance, c'est quoi ? Cinq ans à six ans. À 6 ans, tu sais que le père Noël n'existe plus... Ce qu'on vit dans cet univers



des placements est hors cadre. Et je ne parle pas de ce qui s'y passe, sur les lieux de placement : les viols, les attouchements... Alors que 80 % des placements n'ont pas lieu d'être ! Seuls 20 % des dossiers de placement se justifient : 5 à 6 %, ce sont les viols par les parents, c'est vraiment la marge. Le reste, ce sont les parents qui sont défaillants : pas le choix, là aussi, il faut réellement placer.

Moi, pour tout dire, les assistantes sociales, je pense que c'est le mal. L'aide sociale, il ne faut jamais y aller... Parce qu'il y a un intérêt à tout ça. Ils ne touchent pas de l'argent, eux, mais plus il y a d'enfants placés, plus ça nourrit leur administration défaillante. Les mailles de leurs filets sont trop étroites. À l'origine, cette loi, l'ordonnance de 1945, c'est pour protéger les enfants qui déroutent, qui sont violés ou qui ont des parents impécunieux, ceux qui ont 100 euros à trois. Ce n'est pas fait pour Nona et Nana qui se séparent, ou pour la femme qui prend des coups. Résultat : quand tu es femme isolée en France, ne va jamais aux urgences, jamais ! Ne va jamais voir une assistante sociale, jamais !

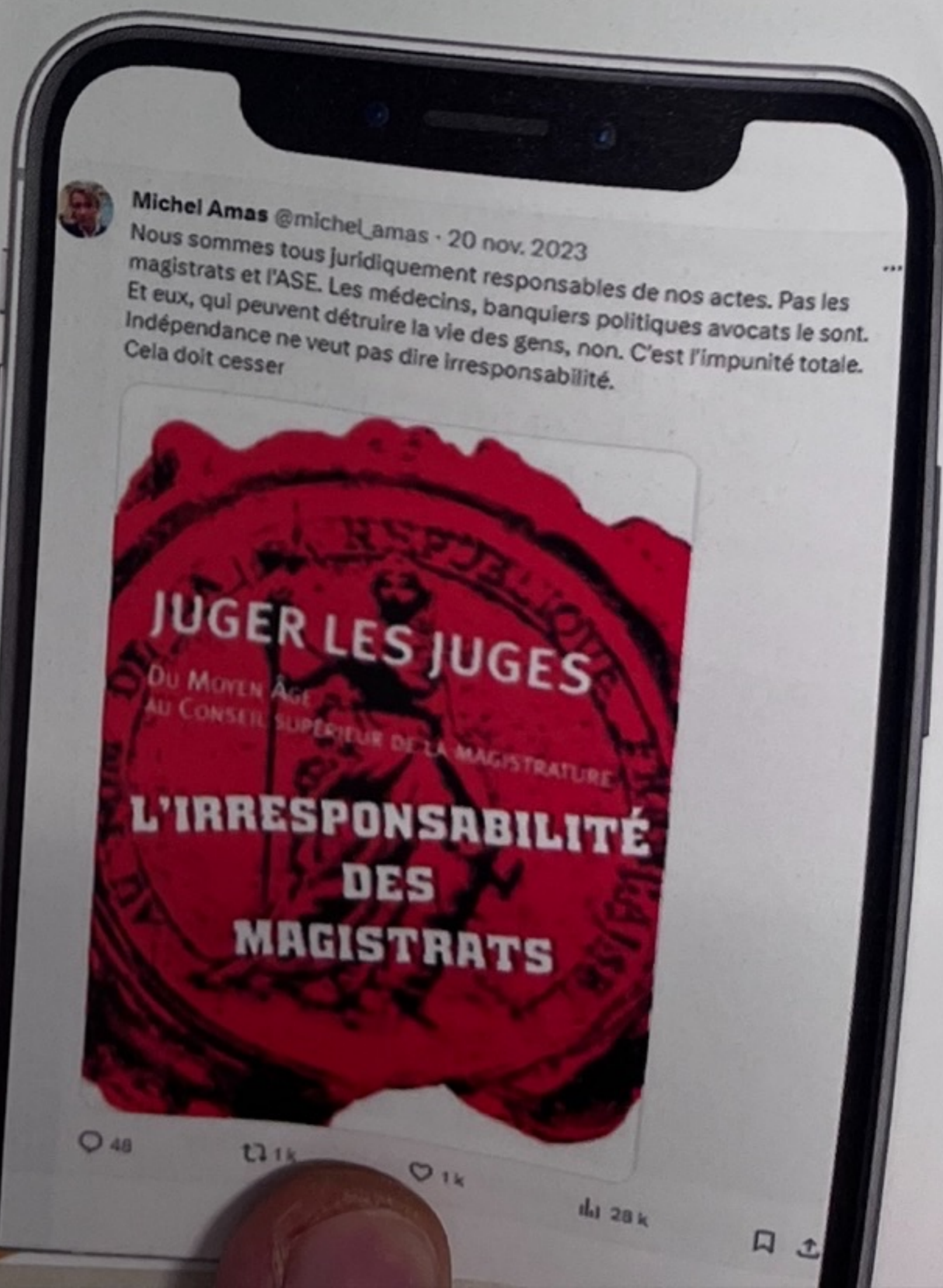
Moi, pendant trente ans, j'ai fait du droit commercial et du pénal. Aller « à la châtaigne », à la loyale, j'adore ça. **Mais quand j'ai découvert ces contentieux avec l'ASE, j'ai aussi découvert un monde à part. Ce qui se passe dans les prétoires est inacceptable.** En droit, il y a le même principe partout : quand on va plaider, on sait de quoi on parle. Je sais ce que l'autre va dire, il sait ce que je vais dire, et puis on se châtaigne avec des mots, juridiquement, et de notre débat va sortir une vérité. Là, la seule pièce de ce dossier, parce qu'il n'y en a qu'une, c'est le rapport des services sociaux. C'est ce qu'ils pensent de mon client ou de ma cliente sur une année.

K. Z. : Sauf que cette pièce unique, ce rapport, tu ne le reçois jamais à temps avant le procès ?

M. A. : Sur 1 916 dossiers plaidés cette année, on a reçu 1 400 fois le dossier soit la veille, soit le matin même, et 200 fois carrément pendant l'audience ! Nous, avocats, on devrait normalement avoir le temps de le lire, pour

« Sur 1 916 dossiers plaidés cette année, on a reçu 1 400 fois le dossier soit la veille, soit le matin même, et 200 fois carrément pendant l'audience ! [...] Les droits de la défense sont systématiquement balayés d'un revers de main par notre système judiciaire »

en débattre et y répondre. Les droits de la défense sont systématiquement balayés d'un revers de main par notre système judiciaire. C'est traité en trois minutes, au cul du camion, personne n'a rien lu et c'est au bon vouloir du juge qui se cale lui-même sur l'avis des services sociaux.



K. Z. : Normalement, en droit français, on bénéficie de la présomption d'innocence. Mais en fait, pour les parents, c'est remplacé par le principe de culpabilité ?

M. A. : Oui, le principe de base, c'est que t'es innocent jusqu'à ce que tu sois condamné. Et quand tu es condamné, tu as une sanction. Là, c'est le contraire. Tu es présumé coupable, mais tu as la sanction au début : on te prend l'enfant et tu ne le vois pas. Et si, à la fin, ils reconnaissent qu'ils ont fait une erreur, ils ne te disent jamais pardon ! C'est de la présomption de culpabilité. Et un mépris profond. J'ai vu des magistrats mépriser des parents avec une morgue incroyable... Qui sont-ils pour être juges ? Pardon, je vais être encore poursuivi, mais qui est juge des enfants, en France ? Quand on forme les jeunes magistrats, on les met d'abord juges des enfants, parce qu'il n'y a pas de lois à bien maîtriser et que s'ils bricolent, s'ils font des erreurs, bah... ce n'est pas bien grave !

Donc, le premier poste où on les place, c'est là où il n'y a pas de textes à connaître, à l'inverse de ce qu'on trouve en matière de responsabilité, de droit des marques, de droit de construction, où il y a des milliers de textes qui changent tout le temps. Là, il n'y a aucun texte, aucune loi. Tu peux faire ce que tu veux... Donc, souvent, tu te retrouves face à des juges « qui ont le cellophane » [qui sont encore dans leur barquette de présentation, NDLR] ! **Moi, je viens encore de plaider à Toulon devant une magistrate sous cellophane ! On ne peut pas, à 25-27 ans, avoir le recul pour comprendre la souffrance des gens, pour la prendre en compte dans la décision.** Des trop gens jeunes comme ça, qui n'ont pas été divorcés, qui n'ont pas eu des enfants avec les oreillons, qui n'ont pas la réunion de l'école à 15 h 30 alors que tu es au boulot... On a soit des juges qui sont trop jeunes, ou alors d'autres juges qui sont trop anciens, des juges d'instruction. Par exemple, nous, à la cour d'appel d'Aix, on a trois juges d'instruction, des gens qui font montre d'une certaine violence. Les parents qui sont là, ils sont KO debout. Les enfants qui sont là, ils sont brisés. Moi, j'ai



saisi le bâtonnier et le président de tribunal plusieurs fois en disant : « *Enlevez-nous ces juges d'instruction ! Qu'ils nous parlent bien.* » À Aix-en-Provence, on parle aux parents d'enfants placés comme en 1976 dans un commissariat de quartier. On ne leur parle pas bien, ce n'est pas acceptable ! On a droit à un respect. Et comme c'est à huis clos, vous, les journalistes, vous n'êtes pas là. Moi, j'ai cette théorie, je suis certain de mon truc : si un jour, il y a un journaliste à une de nos audiences, tout ce cirque s'arrête ! Parce que ce n'est pas acceptable. Si un jour, il y en a un d'entre vous qui y assiste, c'est fini, tout ce cirque.

K. Z. : Faudrait faire péter le huis clos ! Il est censé protéger les enfants, mais on l'impression qu'il ne protège que ce système...

M. A. : Je te donne un exemple : je défends une jeune femme qui est magnifique, 19 ans, dynamique, elle fait de merveilleuses études de droit, elle a un enfant. Sauf que son type la roue de coups... On place le gamin et ils

(suite p. 46)

EXTRAITS

LA MORT ANNONCÉE D'UNE ENFANT

Kimberley s'est suicidée le 14 mars 2021 à Marseille. Elle était placée en foyers et familles d'accueil depuis sa naissance. Dans son livre *Chroniques du mépris ordinaire*, Michel Amas lui rend cet hommage.

« Maudite.

Maudite soit la mort. Elle laisse notre corps nu, nous brûle, nous consume avec art comme une torture ancienne venue d'Asie. Elle est le néant qui s'installe et nous laisse vide et haineux.

Longtemps, presque trente ans, j'ai cru en ce truc, j'ai cru en la justice. Les juges, assis ou debout, sont nos adversaires, nous devons combattre les uns et convaincre les autres. Souvent loyalement, souvent fort, les prétoires ne sont que des tranchées, dont nous sortons baïonnettes au canon, souvent avec courage, parfois avec art. Certains de nos affrontements restent légendaires et nos noms demeurent gravés au marbre des palais. Des deux côtés, nous avons nos soldats légendaires, Moro-Giafferri, Badinter, le juge Michel. Souvent, après le combat, nous pactisons autour d'un café et d'une clope, en pleine nuit, les soldats savent se reconnaître. Longtemps j'ai aimé et respecté ces scènes de guerre.

Longtemps, j'ai cru au truc. Ça, c'était avant, avant que de découvrir les « p'tits bureaux », ceux où le mépris règne, comme Satan aux portes de l'enfer. Ceux où, dans le silence du huis clos, est exercée la justice des mineurs en danger.

Ce fut un choc, comme une déclaration de guerre d'un pays ami, comme le SMS perdu qui détruit des vies. Comment peut-on croire à ce

que peu d'entre nous connaissent ? Comment peut-on concevoir qu'au nom de la bienveillance, une administration détruit des vies, bien plus sûrement que le cancer ?

Elle s'appelait Kimberley. Il est si plein de gaieté et d'espoir, ce prénom. Probablement piqué à une série guimauve, il est le prénom de l'insouciance. Elle a une sœur plus petite et vit près de Draguignan. Chez nous où il fait bon vivre. Là, sous la montagne de la Sainte-Baume, dans les ocres de Pagnol, au paradis.

Pas de chance, Kim a une mère dépressive. La dépression, ce n'est pas neutre. Qui n'en a pas souffert ne peut comprendre les gens qui vivent à ce rythme différent. Ceux qui sont à leur propre horloge. Ceux qui décident et renoncent dans le même temps. Ceux qui nous aiment à en mourir, avant de simplement vouloir mourir de manière spectaculaire, tout en injuriant la vie.

Être le mari d'une femme déprimée, c'est un match aussi. Il faut lutter pied à pied, protéger, aimer, lutter, décider. C'est le match de Marcel.

Les parents de Kim ont leur bataille de la Marne, aux beaux jours, puis c'est la Somme en automne, Verdun à l'hiver et cela chaque année.

Alors, logiquement, on place les deux gamines, pour les extraire du drame. On ne pense pas, bien sûr, aux grands-parents, oncles, tantes, cousins qui sont « parents ressource ». Non, trop proches des champs de bataille. Ce seront

Michel Amas

CHRONIQUES
DU MÉPRIS ORDINAIRE
— Placements abusifs —

Ce que j'ai vu...



des droits de visite le week-end, au début, pour les parents.

Marcel est un Latin, il est chaud, il est virulent, il est épuisé surtout. Il n'a jamais compris que l'on ne les aide pas, que les filles soient placées, qu'on n'ait pas fait un autre choix. Alors, Marcel est arrogant, parfois injurieux avec les services, il conteste tout, critique tout, grogne, il rugit.

J'ai appris que partout où ils sont, les services sociaux se distinguent par leur absence totale de bienveillance. Au lieu de comprendre, ils sanctionnent, mettent des cartons rouges, ils expulsent. Ils vont, d'année en année, réduire les droits de visite des parents sur les filles. On passe aux visites médiatisées en présence d'un tiers et on supprime les week-ends. Une fois par semaine, puis deux fois par mois, mais sans madame, cela perturbe les enfants, de la voir convalescente. Puis une fois par mois. Au bout de dix ans, ce sera quatre fois l'an, une heure.

Dix ans, ça peut durer dix ans. Dix ans avec des gens qui s'aiment.

L'écrire me choque à peu près autant que de le prononcer. Comment peut-on ne pas comprendre que c'est l'espoir qui fait renaître ? Que les visites sont le moteur et le carburant de la relation, qu'en les raréfiant, le vaisseau famille va couler ?

On peut aller encore beaucoup plus loin dans la violence et le mépris. Ils le feront, ce sera les Dardanelles. Le juge va placer les filles dans un autre département. Ben voyons. À Marseille. Même à Marseille, peut-on être heureux lorsque notre vie est à ce point déchiquetée ?

Marcel n'est plus que dans l'injure et les procès. Éliane, elle, se remet, courageusement, se traite, mais reste hagarde au milieu de ce champ de bataille aux fronts multiples.

Onze ans, c'est long. Kim se confie à son journal, elle lui parle, pose ses douleurs, ses combats, ses doutes. Il y a des conflits dans le foyer. Beaucoup. Et les éducateurs, ça ne passe pas trop. Ses mots sont hachurés, rapides, souffrants. Ses lettres me font pleurer encore aujourd'hui, lorsque mon ordinateur les fait réapparaître.

Père et fille harcèlent le magistrat dracénois de courriers : « On veut la voir plus... », « Laissez-moi les voir plus... ». Ce genre de courrier n'appelle, en général, aucune sorte de réponse dans les « p'tits bureaux ». Ils font l'objet d'un classement immédiat, dans les cotes de la procédure. Rien. Strictement rien ne se passe. Quatre fois l'an, aux vacances, c'est suffisant.

En septembre, la rentrée, peut-être une énième dispute, sûrement. Kim se confie à une copine : « Je suis trop malheureuse, je n'en peux plus... » Elle se livre à son journal. Elle l'écrit à ses parents. Puis pose un mot. De ces mots d'enfant pleins d'intransigeance suivie de tant de concessions en général. Mais là, non. Loin de là : « Ceux qui sont responsables de moi... sont responsables... » Tant de sens en huit mots. Un univers entier en quarante-trois lettres. Un testament à 15 ans.

Ce pont, si beau près de la Bonne Mère, celui que nous aimons à photographier ou à peindre. Là où j'ai dit je t'aime un jour, à une jeune fille qui avait emporté mon cœur de 16 ans. Là. Elle s'est jetée de là, pour aller signer son armistice et en finir avec la guerre.

Un matin de chez nous, d'un bleu glacé et froid, quelques fleurs, des gamins en larmes, un couple KO debout, mais ensemble. Le vent. Il y avait beaucoup de vent pour nettoyer ce petit cercueil.

Vous recevrez peut-être, vous, sur les réseaux ou ailleurs, les lettres de condoléances des services, ou celle du juge peut-être. Nous, nous ne les avons pas reçues.

Maudite soit la mort.

Longtemps, j'ai cru au truc. Longtemps, je me suis levé. Je veux le faire encore, pour rechercher les responsabilités. Faire mon « enquête accident » et dénoncer. Pour cela, il faut les débris de la carlingue, les pièces. Enfant mort, dossier clôturé, la copie du dossier n'est plus possible. Il va falloir changer de tranchée...

À toi, l'enfant que je n'ai pas connu et au nom de tous les autres, je demande Pardon.



(suite de la p. 43)

se séparent, mais comme c'est une jeune femme intelligente, rapidement, elle voit son enfant tous les week-ends. Cette femme, elle est en deuxième ou en troisième année de droit, elle trouve un travail à Perpignan, alors qu'elle habite Lille. Donc, elle va vivre à Perpignan, mais rapidement, elle écrit au juge : « Écoutez, maintenant que je suis à Perpignan, mon diplôme, c'est là-bas, j'ai trouvé une perspective de carrière là-bas, il faut m'envoyer mon enfant à Perpignan, de manière à ce qu'on puisse faire notre vie... » Le juge, il dit : « Non. » Je n'étais pas encore son avocat, à ce moment-là, mais une semaine avant l'audience, une femme de ménage va dans la famille d'accueil où a été placé son enfant : le gamin est en train de pratiquer une fellation au père de famille... Le mec est arrêté, il reconnaît les faits, et avoue qu'il y a eu plein d'autres fois. Donc, c'est un viol, plusieurs viols, dont on a la preuve et la reconnaissance ; normalement, ça devrait être « carton plein ». Mais au lieu d'avoir une procédure d'instruction sérieuse, tu parles, ils l'ont fait passer en deux jours, comme un voleur de scooter ! Ils ont correctionnalisé⁴ le viol en disant : « C'est de l'attouchement sexuel. » Le type n'a été condamné qu'à 5 ans de prison ! Moi, j'ai écrit partout pour dénoncer ce genre d'affaires, avec toutes les plaintes qui vont avec. Parce que c'est la honte de la France. Ce n'est pas acceptable. Tout ça, ce n'est possible que parce que c'est un enfant placé, c'est le tien, c'est le mien, c'est toi ou c'est moi. Ça ne doit plus se passer comme ça ! Dès que ce sont des enfants placés, il y a zéro respect. Tout est classé sans suite. Ou alors, ce sont des viols par des plus grands sur des plus petits... On devrait dire : « Stop, un viol, c'est un viol. »

«
**C'est un viol,
plusieurs viols, dont on a la
preuve et la reconnaissance [...]
Mais au lieu d'avoir une
procédure d'instruction sérieuse
[...] ils l'ont fait passer en deux
jours, comme un voleur de
scooter ! Ils ont correctionnalisé
le viol en disant : "C'est de
l'attouchement
sexuel."**
»

Il n'y a pas à discuter. Mais en France, si. On a confié les plus fragiles à l'incompétence. Pas forcément celle des juges, mais celle des services sociaux, l'incompétence crasse, la morgue, la vulgarité... Quand on donne beaucoup de pouvoir à des petits mecs, ça fait beaucoup de dégâts. Moi, j'ai la haine. Je suis en colère !

Autre exemple, j'ai une petite jeune femme, genre un peu « réseaux sociaux », qui fait de la cuisine. Elle se dispute avec son ex-copain ; donc, la voilà, d'un coup, dans le viseur des services sociaux. Il y a ce qu'on appelle l'AEMO⁵, c'est-à-dire qu'on te regarde fonctionner. Voilà que la chaîne M6 voit ses vidéos sur les réseaux, et la trouve sympa, un peu délirante, rigolote, alors ils

l'appellent : « On veut faire une émission sur vous. Vous allez venir trois jours par semaine à Paris, et on va tourner. » Pour elle, c'est quand même financièrement intéressant. Donc, elle s'organise avec ses parents : « Vous me récupérez les enfants quand je tourne. » Elle part à Paris pour tourner cette émission. Et là, une nana des services sociaux se pointe un mercredi après-midi chez elle, elle n'y est pas. Où est-elle ? La nana, ça ne peut pas lui venir à l'idée qu'elle soit partie ailleurs qu'au Maroc ou à Genève ! Alors le lendemain matin, quatre ou cinq flics en uniforme déboulent à l'école et prennent ses enfants ! Tout ça parce qu'elle avait un projet de vie, qu'elle faisait face. Et il a fallu plus d'un an et demi pour inverser le truc. C'est-à-dire que ça, que tu peux expliquer en quelques mots, il leur faut un an et demi pour comprendre, parce que tu tombes sur des « madame Michu » qui te font « Ah oui, mais quand même... La dame, là, avec ses enfants, elle est trop fusionnelle » !

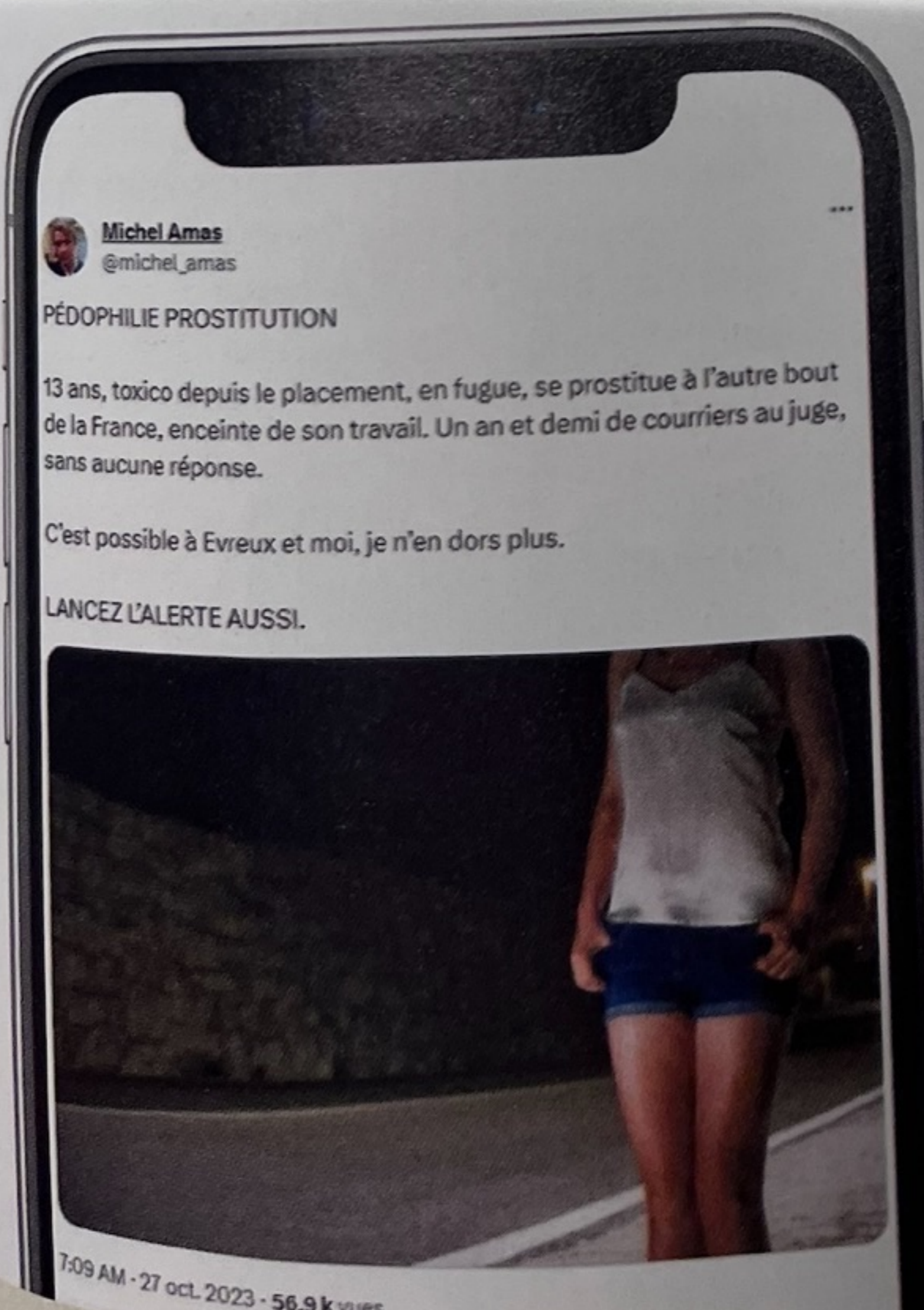
K. Z. : Un autre dommage collatéral de la gestion calamiteuse par l'ASE, c'est la prostitution des enfants, dont personne ne parle ?

M. A. : J'ai une cliente, on lui a placé ses enfants parce qu'elle fait un post-partum gigantesque. Grosse dépression, alors ses deux plus grands sont placés, et le tout petit, hop, on lui prend aussi ! L'une de ses filles est âgée de 13 ans. En janvier, je commence à écrire à la juge en disant : « Voilà, les services sociaux disent qu'elle fume beaucoup de drogue, c'est un problème. Il faudrait se voir, qu'on débrieife, qu'il y ait un suivi. » Pas de réponse. En juin, j'écris à nouveau : « On est informés par les services sociaux qu'elle a beaucoup de rapports sexuels. » J'insiste : « 13 ans, la drogue, les rapports sexuels, il faudrait quand même canaliser un peu tout ça, non ? » Pas de retour. Pas de son, pas d'image. En janvier, la petite disparaît. Elle est en fugue. Je reprends ma plume : « Madame, l'enfant est en fugue... » Toujours aucune réponse... En juillet, l'enfant, qui est pourtant censée ne pas s'entendre avec sa mère, l'appelle au secours en disant : « **Je suis dans un réseau de prostitution à Toulon. Vite, viens me chercher !** » On appelle la police, ils récupèrent la gamine, ils la ramènent. Un mois après, les souteneurs la récupèrent, parce qu'elle fugue à nouveau...

Ces enfants-là, ils sont ciblés par les proxénètes parce qu'ils sont fragiles. On la récupère encore un mois après, dans ce réseau, en train de se prostituer sur un



chantier. Elle revient. Lestée d'un gamin, enceinte... À 13 ans... Est-ce que tu penses que tout ça intéressait assez la juge pour fixer une audience ? **Moi, au procès, je lui ai dit, à cette juge : « Madame, vous êtes la honte de la République. »** Quant aux services sociaux, ils dysfonctionnent comme ça avec cette dame parce qu'elle n'a pas un nom à consonance française. Ce n'est pas que du mépris vis-à-vis de cette femme, c'est la négation même de sa vie. Ils pensent que c'est du vent, son existence. C'est ça qu'on tolère en France. On permet à des gens de faire du vent de la vie d'autres gens. Quand est-ce qu'ils s'organisent pour lutter contre la prostitution des enfants placés ? C'est un méga souci. Moi, des enfants placés, j'en ai des dizaines qui se prostituent... mais ça n'intéresse que moi. On est arrivé là parce que cette administration, elle s'est développée. C'est un rouage gigantesque dans lequel, quand on est pris, il n'y a plus de porte de sortie. Parce que plus ça dure, plus on maintient d'enfants en placement, plus cette administration



encaisse le pognon des conseils généraux. C'est tout simple : plus c'est long, plus ça rentre. Ce n'est qu'un commerce, c'est du pognon. Donc, ils ont intérêt à placer, placer, placer...

Demain, si tu viens me voir parce que tu as tué quelqu'un, je vais te dire : « *Garçon, tu risques tant, et si on se démerde bien, tu auras tant.* » Je peux te faire un diagnostic. Mais quand quelqu'un vient, en matière de droit de l'enfance, bien fort celui qui va lui dire combien de temps ça va durer, et comment il s'en sortira... C'est le Far West !

K. Z. : Alors, tu t'es mis à communiquer sur les réseaux sociaux pour crier ta colère. C'est là que j'ai découvert ton combat.

M. A. : Oui, la première fois, c'était pour donner un exemple de la folie du système actuel, en expliquant cette affaire : celle d'un un type qui est dans sa voiture avec sa femme. Ils ont un accident. La femme meurt. Ils ont cinq enfants. Pendant un mois, le type s'adapte. Les enfants aussi, les plus grands s'occupent des plus petits, mais voilà, ils arrivent à l'école un peu échevelés... Donc, là, les services sociaux ont voulu « l'aider ». Et pour l'aider, ils ont placé ses cinq enfants... à cinq endroits différents ! Avoir une idée comme ça, c'est plus que malveillant, c'est dangereux et je me retrouve à une audience face aux services sociaux, et ils arrivent à dire : « **Ça se passe bien, c'est impeccable.** » Ils oublient de préciser que le petit garçon de 14 ans est sodomisé dans sa famille d'accueil, qu'il y a une fille qui est en échec scolaire XXL, qui est passée d'excellente à nulle, et qu'il y en a une autre, dont on a complètement perdu la trace, car elle est en fugue... Mais eux, ils concluent : « *Comme ça se passe bien, on va renouveler pour un an.* » Et là, le juge les écoute, et renouvelle les placements pour un an ! Donc, le père est brisé. On fait appel. Quelques jours après, j'enterre un de mes meilleurs potes, un pote d'enfance. Et pendant qu'on suit le cortège, ce père m'appelle, il me dit : « *J'ai tant d'argent sur tel compte, j'ai tant sur tel livret, et j'ai planqué du liquide dans une armoire. Ce sera pour les enfants. Moi, je vais me pendre.* » On a

« [Il faut] supprimer le huis clos, qui a engendré une dérive totale du système. » »

réagi, on a évité qu'il passe à l'acte et je lui ai récupéré les enfants après. Sur le coup de l'émotion, entre la violence de cette situation et l'enterrement de mon pote, j'ai fait une vidéo sur mon portable. La première. J'ai fait 10 millions de vues, comme une influenceuse qui vend du rouge à lèvres !

K. Z. : Pour que ça change enfin, qu'on sorte de ce système totalement défaillant, tu as des idées, tu as écrit un projet de loi ?

M. A. : J'en ai écrit chaque mot, chaque ligne : 5 points, très simples, qui changeraient la donne. 1/ Le juge a l'obligation de répondre par ordonnance motivée aux demandes faites par les avocats dans les 15 jours. 2/ Il faut que les décisions du juge soient susceptibles d'appel et que l'appel soit jugé dans les 2 mois, comme en matière pénale. 3/ Il faut introduire une caméra aux audiences, comme en matière d'instruction. 4/ Il faut que les rapports soient communiqués directement par les services sociaux un mois avant les audiences à toutes les parties. 5/ Supprimer le huis clos, qui a engendré une dérive totale du système. Parce que dans le secret du huis clos, personne n'a connaissance de l'absence du respect du contradictoire, mais surtout des propos qui sont tenus lors des audiences par les services, le magistrat, les référents... Propos qui ne pourraient jamais être tenus en audience publique.

K. Z. : Des politiques te soutiennent ?

M. A. : Je suis allé en voir un wagon, de politiques, j'ai vu tout le monde. J'ai vu mes copains qui sont en politique ici [Marseille, NDLR] ceux de LR, les socialistes. J'ai même vu les insoumis. Ils ont beau être à l'autre bout de mon monde, c'est avec eux que j'ai le plus travaillé. J'ai même vu des gens du RN.

Peu importe l'étiquette ; au fond, il y a des gens bien partout. Il y a aussi M. Lionel Royer-Perreaut⁶, un macroniste, qui est courageux. Il m'a dit : « Écoute, moi, je m'engage à tes côtés, je mets mon nom. » Il a mis tout un groupe de députés, de sénateurs sur le coup et on a travaillé tous ensemble avec des gens différents. Maintenant, notre projet de loi est sur la table, à la commission des Lois.

K. Z. : Qu'est-ce qui bloque encore, alors ?

M. A. : Tous les politiques se rendent compte de ce système, que ce n'est plus possible. Mais pourquoi beaucoup d'entre eux n'osent pas s'engager ? Parce qu'ils sont élus dans des conseils régionaux. **Et un conseil régional, c'est l'employeur n° 1 de l'ASE. Et le personnel de l'ASE, c'est qui ? C'est aussi leurs colleurs d'affiches.** C'est le personnel politique des partis. Tous ces gens, c'est le personnel du PS, de LR, des insoumis, du Rassemblement national... Ce sont à la fois leurs employés et leurs militants de base. Parce que toi et moi, franchement, on ne va pas y aller à leurs réunions politiques pour manger un petit four en bois ! Ce sont eux qui y vont, pas nous. Donc, il est là, le problème, c'est qu'ils n'osent pas casser leur administration, pour avoir des grèves, et des gens qui ne vont plus les soutenir après... Ils ont peur de l'ASE.

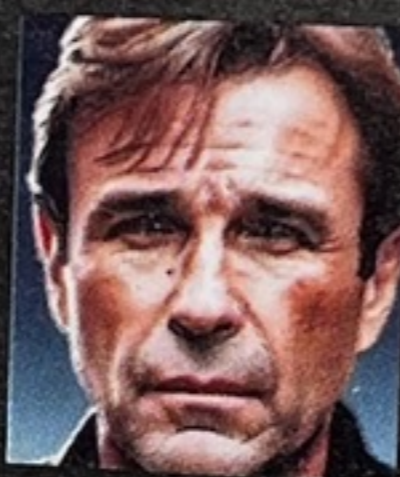
K. Z. : Peur ?

M. A. : Moi, ça fait trente ans que je suis avocat, jamais je n'ai été menacé. J'ai eu à faire à des voyous, j'ai eu à faire à tout, mais jamais on ne m'a menacé. La seule fois de ma vie où je

l'ai été – et des menaces qui faisaient peur, qui visaient ma fille et ma femme –, c'est parce que j'ai tapé fort contre des services sociaux... Note que ma plainte pour menaces n'est toujours pas instruite, alors que celle de la personne qui a déposé plainte contre moi dans ce dossier-là l'a été : j'ai été mis en examen et j'ai fait l'objet d'un non-lieu. Le juge s'est assis et m'a dit : « Maître, alors qu'il aurait dû m'appeler "Monsieur", je pense que vous n'avez rien à faire là. »

K. Z. : J'espère que ton projet de loi va être porté à son terme et qu'elle passera, cette loi.

M. A. : Je vais te dire, j'ai déjà gagné. Parce que je t'ai, toi. Si, maintenant, on arrive à toucher les journalistes, le match est fini. L'important, c'est que tout le monde sache ce qui se passe dans ces « p'tits bureaux », ces petits jeux à l'abri des regards. 3



MICHEL AMAS

Avocat au barreau de Marseille, M^e Amas défend les familles d'enfants placés en foyers ou en familles d'accueil. Engagé dans le combat contre les abus institutionnels, il porte un projet de réforme de la procédure civile concernant les audiences de la protection de l'enfance. Sa requête : que toutes les parties disposent des mêmes armes et obéissent aux mêmes règles. Un principe d'équité pour rétablir un fonctionnement efficace, juste et pérenne des structures.
Chroniques du mépris ordinaire – Placements abusifs. Ce que j'ai vu..., Éditions du Panthéon, 2023.

1. Voir *L'Envers des affaires* n° 6 (septembre-novembre 2022), p. 27-37.

2. D'après les chiffres de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), le budget total des départements alloué à l'aide sociale à l'enfance a atteint les 9,15 milliards d'euros brut (8,75 milliards net) en 2021 (hors Mayotte).

3. Les lieux médiatisés, dits aussi « points rencontre » ou « espaces neutres » sont des structures au sein desquelles pourra s'exécuter le droit de visite entre parents et enfants.

4. En droit français, la correctionnalisation d'un crime consiste à le convertir en délit, notamment en ne prenant pas en compte une circonstance aggravante, ce qui diminue la gravité des poursuites, en les rendant passibles du tribunal correctionnel.

5. L'AEMO (Action éducative en milieu ouvert) est une mesure judiciaire civile, ordonnée par le juge des enfants, au bénéfice d'un ou plusieurs enfants d'une même famille. Elle consiste en l'intervention à domicile d'un travailleur social pour une durée variable (de six mois à deux ans, renouvelable jusqu'à la majorité de l'enfant).

6. Député Ensemble ! de la 6^e circonscription des Bouches-du-Rhône (en fonction depuis le 21 juin 2022), ancien maire des 9^e et 10^e arrondissements de Marseille.